

Règlement particulier du 2ème tournoi Senior des Plumes Oléronaises

- **Article 1** : Le numéro d'autorisation est 1801588
- **Article 2** : Le juge arbitre désigné par le Comité d'Organisation est M. Abel SEGOUAT. Le tournoi sera géré par le logiciel « BadPlus ». Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et les dispositions générales du Guide du Badminton.
- **Article 3** : Le tournoi est ouvert aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans dans les catégories N2 / R / D / P / NC. Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
- **Article 4** : Les tableaux proposés sont : Samedi 13 avril 2019 : simple & mixte Dimanche 14 avril 2019 : double homme et dame. Pour chaque discipline, les tableaux et la répartition des joueurs se feront en fonction des CPPH (Classements Par Points Hebdomadaires) actualisés quinze jours avant la date du tournoi soit le vendredi 29 mars 2019,
- **Article 5** : Les joueurs peuvent s'inscrire moyennant un droit d'inscription de 13€ pour un tableau et 17€ pour les deux tableaux. Tout document et paiement adressé à l'ordre du LPO doivent être envoyés à : **Jean-Philippe PIC , 28 Rue Dubois Aubry 17310 ST PIERRE D'OLERON.**
- **Article 6** : La date limite d'envoi des inscriptions est fixée au samedi 6 avril 2019, le cachet de la Poste faisant foi. Les pré-inscriptions sur badiste ne seront validées que si le règlement est envoyé avant cette date. Une paire est considérée comme inscrite à partir du moment où les règlements des deux joueurs sont arrivés. Le tirage au sort se fera le lundi 8 avril 2019, en fonction des CPPH du vendredi 05 avril 2019. A partir de cette date, en cas de forfait non justifié, aucune inscription ne sera remboursée. Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone.
- **Article 7** : Le nombre maximum de matches est de 150 le samedi et 140 le dimanche. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre. La priorité sera donnée par ordre d'arrivée des inscriptions par voie postale contenant le paiement des inscriptions.
- **Article 8** : Les volants sont à la charge des joueurs avec partage égal entre les joueurs (ou paires). Les volants officiels sont le RSL 3 et pour les volants plastiques le YONEX Mavis 500. Ils seront en vente dans la salle. Le volant plume est prioritaire en cas de litige, y compris dans la série PROMOTION.
- **Article 9** : La compétition se déroule en deux sets gagnants de 21 points. La compétition se déroule en poules avec deux sortants puis en élimination directe. Dans la mesure du possible, la priorité sera donnée aux poules de quatre ou cinq.
- **Article 10** : Les joueurs doivent se tenir prêts 30 minutes avant l'horaire annoncé. Les horaires figurant sur l'échéancier ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout instant par le Comité d'Organisation du tournoi en accord avec le Juge Arbitre.
- **Article 11** : Une tenue de badminton conforme au règlement fédéral en vigueur est exigée pendant toute la durée de la compétition. Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions.
- **Article 12** : Tout joueur mineur devra avoir en sa possession l'autorisation parentale de participer à la compétition qu'il remettra au Juge Arbitre le jour de celle-ci. Ce document devra aussi mentionner l'adulte responsable accompagnant le mineur s'il ne s'agit pas du représentant légal du jeune joueur. Il sera téléchargeable sur le site internet Badiste ou sur demande à ce mail. tournoiplumesoleron2019@gmail.com

- **Article 13** : Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel.
- **Article 14** : Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.
- **Article 15** : Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps comprend la mise en tenue de jeu et l'essai des volants.
- **Article 16** : Les matchs seront auto-arbitrés. Un arbitre pourra être demandé par les joueurs.
- **Article 17** : Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord du juge arbitre et après en avoir informé la table de marque, sous peine de disqualification lors de l'appel de son match.
- **Article 18** : Tout volant qui touchera les structures fixes sera considéré comme faute au service et pendant l'échange. Tout volant qui touchera les structures mobiles sera considéré comme let une fois au service et faute en jeu.
- **Article 19** : Les organisateurs du tournoi se dégagent de toutes responsabilités concernant les pertes, vols et détériorations de matériel des joueurs inscrits au tournoi.
- **Article 20** : En cas de forfait, le joueur devra prévenir son partenaire ainsi que le club organisateur. De plus, chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera sous cinq jours, les pièces justificatives au secrétariat de la ligue Nouvelle-Aquitaine de badminton. Les droits d'engagement resteront acquis au Comité d'Organisation (sauf cas exceptionnel). Le partenaire d'un joueur forfait se doit de prévenir l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation (sinon le caractère volontaire de son forfait pourra être retenu par le juge arbitre).
- **Article 21** : L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- **Article 22** : Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique (voir site FFBaD, Guide du Badminton, articles 3.9 et 3.10, <http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/saison-2015-2016/>). Ces codes de conduites seront affichés dans le gymnase le jour du tournoi.
- **Article 23** : Seuls ont accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le Juge Arbitre et les arbitres ainsi que deux personnes maximum par équipe pendant les arrêts de jeu.
- **Article 24** : Le club se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos prises lors du tournoi pour promouvoir le badminton
- **Article 25** : Tous les joueurs inscrits au tournoi acceptent le présent règlement.